MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 50 (1952), p. 107-117

Serge Sauneron, Jean Yoyotte

Le texte hiératique Rifaud.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LE TEXTE HIÉRATIQUE RIFAUD

PAR

SERGE SAUNERON ET JEAN YOYOTTE.

Ce texte est publié dans l'ouvrage de J.-J. Rifaud, *Voyages en Égypte, en Nubie et lieux circonvoisins, depuis 1805 jusqu'en 1827,* à la planche 187 [1]. Aucune étude, à notre connaissance du moins, ne lui a jusqu'ici été consacrée.

Il consiste en trois documents, de dimensions inégales, mais appartenant visiblement à un même texte ou à un même ensemble de textes; l'unité du style épigraphique et la présence dans ces divers fragments d'expressions identiques en fournissent la preuve. Rifaud les a copiés sur ses cahiers de gauche à droite (c'est-à-dire à l'envers), en alignant soigneusement le texte au début de ses lignes, de sorte que l'autre extrémité offre des fins d'inégale longueur.

La transcription de ce texte est ardue à plusieurs titres. Outre les infidélités possibles commises par le graveur de la planche vis-à-vis du texte de Rifaud [2], nous avons à compter avec des omissions probables de signes à plusieurs endroits; souvent le texte hiératique, déjà difficile sous sa forme originale, a été défiguré par le copiste à un tel point que nous n'avons pas pu reconnaître le texte primitif sous l'aspect actuel des signes. Il semble peu probable d'autre part que nous ayons affaire à un texte entier; la première ligne ne peut guère constituer un début vraisemblable de document : il semble que toute la partie droite soit lacunaire, les fins de lignes, quand elles sont lisibles, ne correspondant pas aux débuts des lignes suivantes. Seule la répétition, dans

[1] La *Bibliographie de la France,* ou *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie,* signale de 1830 à la fin de 1834 la parution des vingt-cinq premières livraisons, correspondant à 110 planches. On peut donc, sous toutes réserves, supposer que la planche 187 est sortie dans une des livraisons suivantes entre 1834 et 1836 (cf. *British Museum, Catal. of printed books,* 46, 126).

[2] Le graveur, sur tous les exemplaires qui nous ont été accessibles, s'appelle Menet; la planche 187 a été exécutée à l'imprimerie de Roissy.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ce texte, de groupes ou de formules similaires, parfois écrits d'une façon plus claire, a permis de réduire quelques-uns des puzzles offerts par ce document peu engageant. Ces considérations nous attireront sans doute l'indulgence des lecteurs pour les lacunes nombreuses qu'il nous a été impossible de réduire dans la transcription. Elles laisseront aussi comprendre ce que l'essai d'interprétation de quelques passages lisibles peut avoir de provisoire et d'hypothétique. Nous nous sommes surtout efforcés d'attirer l'attention sur un document sans doute important, resté inaperçu de la majorité des savants; peut-être sera-t-il possible, une fois l'attention éveillée sur lui, de le retrouver quelque jour; c'est alors seulement qu'on pourra tirer de lui exactement ce qu'il contient. Incertains du texte hiératique sur lequel nous travaillions, nous n'avons formulé, au cours des notes et dans l'essai de définition qui suit, que le plus petit nombre possible d'hypothèses, pour ne pas ajouter de nouvelles fantaisies à une copie qui en comporte elle-même déjà un certain nombre.

La nature de ce document engage en effet à l'étudier avec soin. La présence de cartouches royaux, mentionnant « Ramsès (III) le dieu grand » empêche *a priori* d'y voir un texte négligeable; le style de l'écriture, altéré évidemment dans la copie que nous possédons, mais assez uniforme pour qu'on puisse y retrouver quelque chose de l'original, semble par ses proportions, être apparenté aux grands documents juridiques connus de la XX^{e} dynastie : papyrus judiciaire de Turin, et papyrus Abbott; le texte de Rifaud semble avoir été rédigé dans une grande écriture verticale et nette, détachant soigneusement les signes les uns des autres, et n'usant de ligatures que dans des cas très restreints : marques du pluriel reliées au suffixe ·*w* ou au rouleau de papyrus.

Les dimensions aussi sont impressionnantes; les détails de certains signes, étrangement copiés par Rifaud, supposent un original de grande taille. D'autre part, l'extrême largeur du texte par rapport à sa hauteur limitée (neuf lignes au maximum) étonne pour un texte sur papyrus, où les proportions sont souvent mieux équilibrées; il est vrai que nous n'avons aucune raison de considérer la première ligne actuelle comme le début certain du document; nous ne savons pas non plus comment interpréter les renvois que Rifaud a placés au milieu de la ligne 9 du grand texte, et nous ignorons quel rapport

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

existait, sur la pierre ou sur le papyrus, entre les documents A, B et C; les lignes ne se suivent pas sans hiatus, et l'on ne peut mettre en forme suivie les trois textes conservés, quoique leur parenté ne puisse souffrir de doute.

Le sujet de ce document, privé du début et amputé à tous les commencements de lignes, divisé en trois textes mal liés entre eux, et dégradé de trop nombreux passages illisibles, n'est pas, on le conçoit, d'une clarté absolue. Il semble s'agir d'un rapport, ou d'une instruction concernant plusieurs individus, qualifiés de « criminels », « abominés des dieux du pays », qui s'étaient ligués pour fomenter une révolte contre leur seigneur; ce seigneur n'est autre que Ramsès III, défunt au moment où fut rédigé notre texte. Il s'apparente donc aux célèbres documents judiciaires traitant de l'attentat dont fut peut-être victime Ramsès III, les papyrus de Turin, Lee et Rollin.

Si le fond même des documents est lié à ces papyrus judiciaires, les termes du texte Rifaud sont également voisins et souvent identiques aux expressions qu'on relève dans ces autres sources; ils sont cependant noyés dans un contexte différent, qui exclut *a priori* la possibilité d'y voir une simple copie de l'un de ces papyrus. L'expression « *p; nty bw-pwy p;R' dit...* » « celui que Prê a empêché d'être... » se relève par exemple dans notre texte (*A.* 5, 9 - *C.* 6 - *B.* 1) et dans le papyrus Rollin (l. 2); de même *p;y ky ḫrw*, « cet autre criminel » (par ex. : *A.* 5, 6) est également dans le papyrus judiciaire de Turin (IV, 5) et dans le papyrus Lee (I, 7; II, 3), de même que *n; kthw ḫrw ';w mi-ḳd·f* (*A.* 5, *B.* 6) se retrouve dans le papyrus Lee (l. 5 et 7); à l'expression *irt w' irm...r irt sbyw r nb·sn* du papyrus de Turin « s'associer à quelqu'un [1] pour susciter une révolte contre leur maître », correspond ici la formule *sm;y irm...r p;y·f nb* (var. *irt sm; r p;y·f nb*), exprimant la même idée. Enfin et surtout, on trouve, aussi bien dans nos textes que dans les autres documents judiciaires cités plus haut, la mention d'un *';n 't* (*A.*, 5 et 9) et d'un *mr-w'b Sḫmt* (*B.* 4 et *C.* 6) impliqués dans le procès et mal vus par les dieux. L'état du texte n'a pas permis, malheureusement, de lire de noms propres qui auraient achevé de nous convaincre de la parenté de ce document et des papyrus judiciaires traitant de l'attentat contre Ramsès III. Les faits que nous venons d'énumérer mènent cependant à de fortes présomptions dans ce sens.

[1] Cf. *Z. Ä. S.*, 29, 79.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

D'une façon générale, le formulaire est différent de ces autres documents, encore que des phrases soient communes à tous ; des variantes orthographiques (la forme par exemple des mots *dmîw,* voir *B.* 3 note *a*) ou paléographiques (le nom de la déesse Sekhmet, écrit au moyen du sistre) excluent l'hypothèse d'une copie faite par Rifaud d'un choix de phrases prises dans les documents connus [1] ; la disposition de son texte laisse deviner qu'il l'a copié mécaniquement, *à l'envers,* sans y comprendre quoi que ce soit ; les remarques paléographiques et orthographiques imposent l'idée d'un original égyptien tout à fait différent des textes connus, et traitant sans doute possible du même sujet.

Dès lors que conclure ?

Il est tentant de penser que Rifaud, fouillant pour Drovetti à Thèbes [2], a pu déterrer lui-même ou acquérir un papyrus fragmentaire appartenant au dossier des assassins de Ramsès III ; il est peu probable en effet que le texte ici publié soit une partie du papyrus de Turin, incomplet cependant, ou des papyrus Lee ou Rollin ; le format des lignes de texte est différent dans ces divers documents. Ce papyrus, s'il fut trouvé dans ces conditions, aurait simplement disparu depuis.

Il est pourtant imprudent, en l'absence de raisons majeures, de ne tenir aucun compte de la seule indication géographique fournie par l'auteur de ce *fac-simile* [3] : il classe ces trois documents parmi les « Inscriptions de la Nubie ». Or nous savons que Rifaud a voyagé en cette région [4] ; ses récits de route

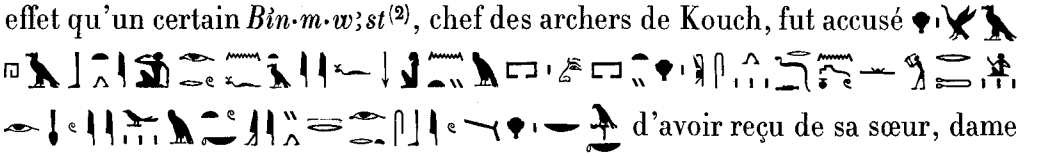
[1] On se demande d'ailleurs qui, à l'époque de la publication des *Voyages,* aurait pu recomposer ainsi un texte hiératique cohérent. Champollion qui en aurait été le seul capable ne s'est certainement jamais livré à une semblable distraction (voir, sur les rapports de Champollion et de Rifaud, Hartleben, *Champollion, sein Leben und sein Werk,* 414-415).

[2] Rifaud, qui a fait des fouilles à Thèbes de 1817 à 1823 (cf. Rifaud, *Description des fouilles...* (Paris 1830), 4), explora un certain nombre de tombes sur la rive gauche (Id., *Tableau de l'Égypte,* 221-229). Le produit de ses fouilles ou de ses achats, principalement des objets provenant de Deir el-Médineh, a fourni une partie importante de la Collection Drovetti, aujourd'hui à Turin (cf. entre autres J. Černý, *Late Ramesside Letters,* p. xv).

[3] La plupart des indications de provenance données par Rifaud sont justifiées ou plausibles ; certaines en revanche sont invraisemblables ; ainsi la planche 101 où la stèle C. 86 du Louvre (Boreux, *Mélanges Syriens,* pl. face à p. 674), certainement originaire de Deir el-Médineh, est donnée comme venant de Coptos.

[4] Rifaud visita la Nubie en 1816 ; cf. notamment *Tableau de l'Égypte,* 266, note 1 ; de même le graffite « J. Rifaud 1816 » laissé

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

signalent les sites où il a passé quelque temps à terre, et il eut certainement l'occasion de relever des inscriptions, au passage, sur des blocs épars et remployés. « Une circonstance où l'on peut véritablement aller au devant des désirs intéressés des habitants de Kalapché, écrit-il par exemple [1], c'est lorsqu'ils consentent à vous laisser examiner leurs habitations construites en partie en grès couvert d'inscriptions anciennes, et notamment grecques ». L'inscription qui nous a retenus figura-t-elle sur l'un de ces blocs de remploi qu'il a pu remarquer et copier dans quelque maison indigène où il a dû séjourner? On comprendrait dès lors que nulle trace n'en ait subsisté. Ce qu'on comprendrait moins, c'est la présence *en Nubie* d'un semblable texte. La seule hypothèse plausible que nous puissions avancer est née d'une indication fournie par le papyrus judiciaire de Turin lui-même. Il nous apprend en effet qu'un certain *Bìn·m·w;st* [2], chef des archers de Kouch, fut accusé  d'avoir reçu de sa sœur, dame du harem, des instructions pour lever des hommes, organiser des troubles, et venir porter en Égypte même la révolte contre le roi. La révolte étouffée, et le procès instruit, un duplicatum des peines portées contre les coupables a pu être gravé bien en vue, sur un rocher ou une paroi de temple, quelque part en Nubie, dans la ville même où la rebellion avait pris naissance?

Espérant que quelque hasard heureux permettra un jour de retrouver ce document et de rendre à la science le tribut historique appréciable qu'il semble comporter, nous présenterons simplement, dans les pages suivantes, le texte hiératique tel que l'a transmis Rifaud [3], accompagné d'un essai de transcription [4].

au temple de Debod (Roeder, *Debod bis Kalabscheh,* Text 11, § 22 *in fine*).

[1] *Tableau de l'Égypte et de la Nubie* (1830), ch. xx, p. 261.

[2] Voir sur ce personnage et le complot de Nubie Reisner, *J.E.A.,* VI, 76-77; Gauthier, *R.T.,* 39, 229; Säve-Söderbergh, *Ägypten und Nubien,* p. 182, n. 3 et 243-244; Posener, *Rev. d'Ég.,* V (1945), 53, note 3.

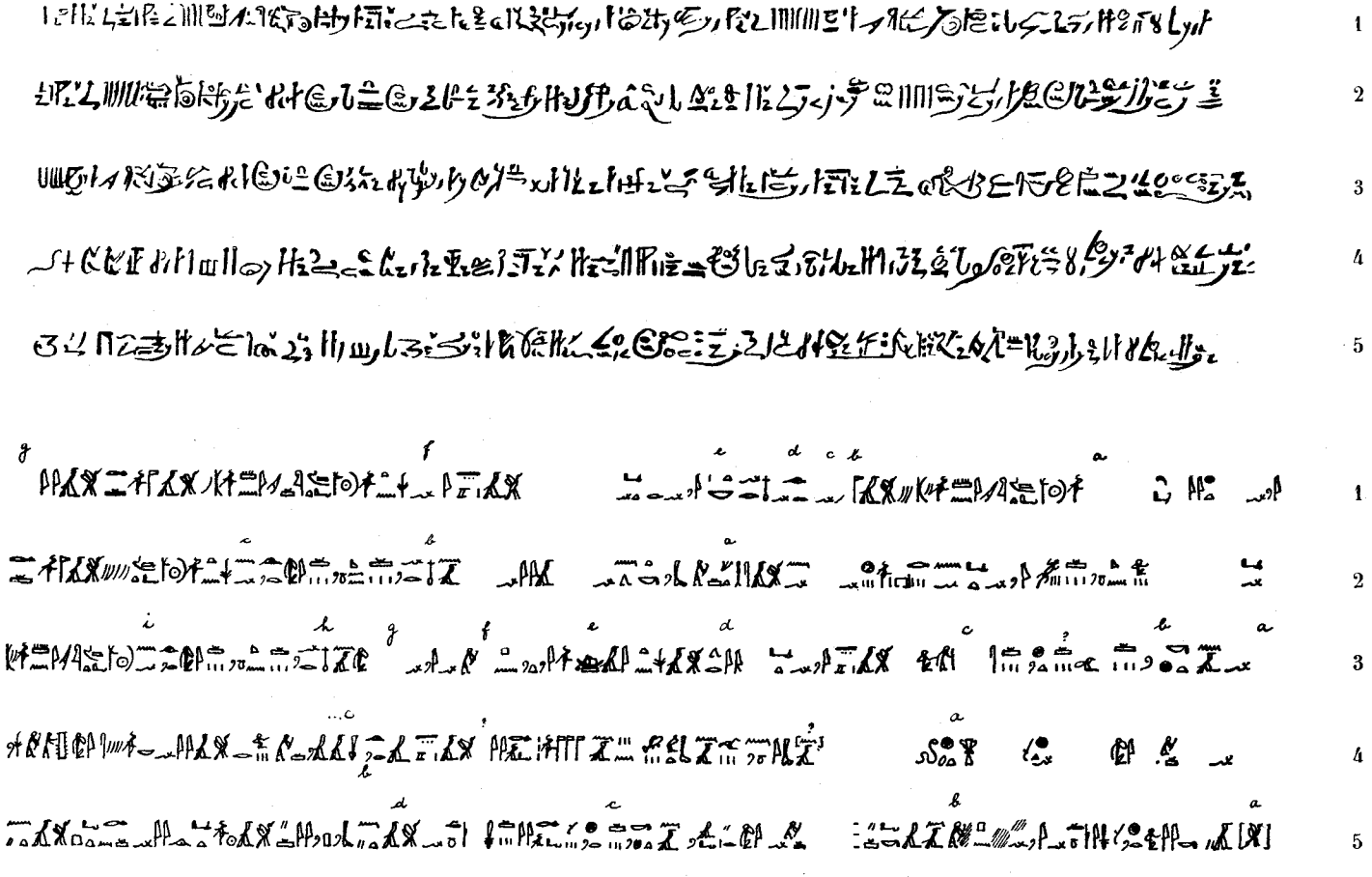
[3] Rifaud a donné à ces trois textes les n°s VII (= A) VIII (= B) et X (= C); les besoins de la composition typographique nous ont seuls amenés à les présenter dans un ordre différent (A, C et B).

[4] Nous remercions vivement M. G. Posener d'avoir bien voulu revoir notre transcription et d'y avoir apporté quelques améliorations de détails.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026
BIFAO en ligne
https://www.ifao.egnet.net

INSCRIPTIONS DE LA NUBIE.



Document A.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026
BIFAO en ligne
https://www.ifao.egnet.net

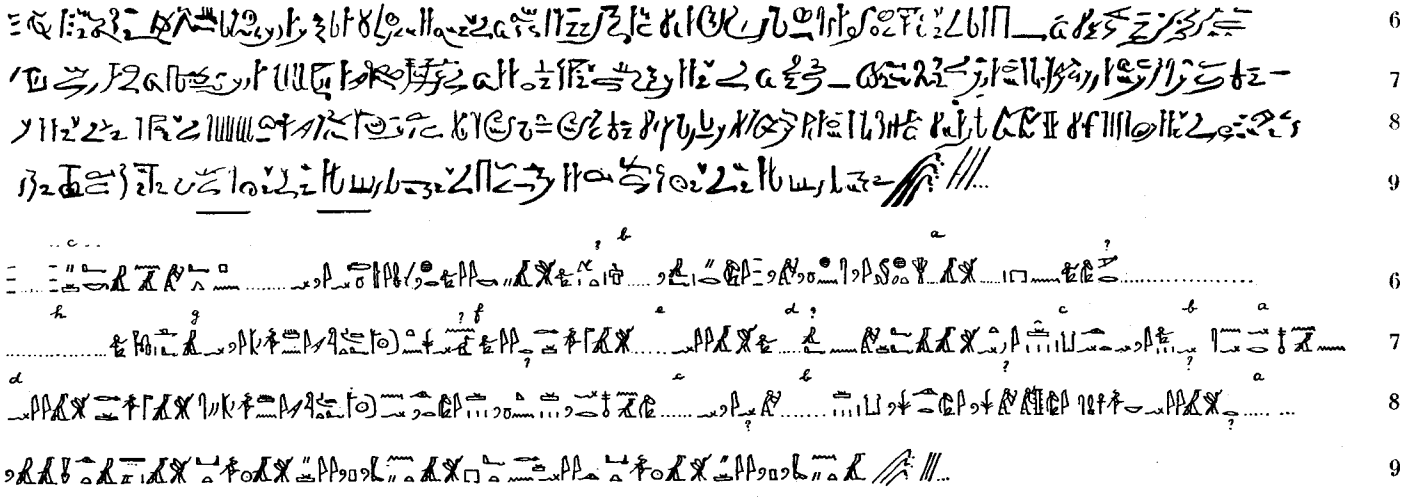
1 Le texte ne comporte ni date ni introduction quelconque ; le premier groupe lisible, *iw·f,* suit nécessairement quelque chose : *a*) plutôt *ḥmt* que *bity ;* ce qui précède est trop mal conservé pour qu'on puisse distinguer le lien logique unissant ces divers termes ; *b*) généralement nommé *p; nṯr ʿ;* (A, 1, 2, 8) ; c'est l'épithète qu'on trouve au papyrus Lee ; elle désigne uniquement le roi mort (Breasted, *Anc. Rec.,* IV, 455). Ce texte, postérieur à Ramsès III, peut donc dater du début de Ramsès IV ; c'est ce que confirme le style paléographique, autant qu'on puisse en juger ; *c*) avant , il manque nécessairement quelque chose ; *d*) *ir* semble probable ; cf. A, 5 , 7 , B, 2 et dans *i·ir,* A, 3 et 8 ; *e*) *nb* très probable ; lire ? ; *f*) lire []? *dr·f* peu probable ; *g*) cf. C, 3 *p; it(f) n nsw ?*

2 Les deux lignes ne semblent pas se suivre, les premiers groupes sont peut-être à améliorer (?) d'après la ligne 7 qui commence de la même façon : *a*) peut être mais le qu'il surmonte est étrange ; sans doute est-ce un *n* déformé ; *b*) la lecture est fournie par A, 8 ; le groupe précédent semble être le même dans les deux cas ; *c*) *n·f* douteux ; pourrait être *m.*

3 *a*) illisible ; ne suit pas *nṯr ʿ;* ; *b*) identique à de A, 5, = B, 6 et 7 (?) ; *c*) un nom propre ; *d*) transcription probable ; *e*) le déterminatif peut difficilement être autre chose que , et le groupe rend la lecture *wi;* tentante ; mais que faire ici d'un bateau royal ? *f*) *pnʿ* ? le groupe pour de même l. 5 ; *g*) cf. A, 8 *iw·f*. . . . sans doute un verbe signifiant « dire », « faire connaître » ; *h*) les morceaux de signes sont recollés d'après A, 2 et 8 (voir l. 2, note *b*) ; *i*) *n·f* semble possible, mais en ce cas il n'y aurait pas de place pour *nsw* ou *nsw-bit.*

4 début obscur : [verbe]. *a*) puis le nom de Sekhmet ; *b*) ou plutôt ; *c*) *ir sm; r p;y-f nb i·ḳd sw,* phrase claire, et qui ne semble pas empruntée à un texte connu ; pour *i·ḳd,* voir A, 8 et C, 3 . Une phrase analogue dans Rollin, 4/5 ; cf. pap. Turin, II, 1.

5 *a*) restituer [], cf. A, 6 ; l'expression *p;y ky ḥr mi ḳd·f* se retrouve au papyrus de Turin ; le contexte (IV, 5) semble voisin : on l'amena (Pendouaou) ; voir d'autre part pap. Lee I, 7 ; II, 3 ; et ici A, 6 ; *b*) tout ce groupe se retrouve à la fin de la ligne 6 ; *c*) voir note *b* de la ligne 3 ; *d*) *p; nty bw pwy P;-Rʿ dit iry·f ʿ; n ʿt ;* une partie de cette phrase se retrouve dans Rollin, l. 2 : Pabakykamen (cf. aussi *ibid.,* l. 3) ; ce Pabakykamen, *ʿ; n ʿt* aussi dans Turin IV, 3.



6 début obscur; un titre? [nom propre] titre? *a*) devant le nom de la déesse, même signe que ligne 4; *b*) nom propre? *irm*. , cet autre criminel *mi-ḳd-f;* *c*) groupe identique, l. 5, cf. note *b*

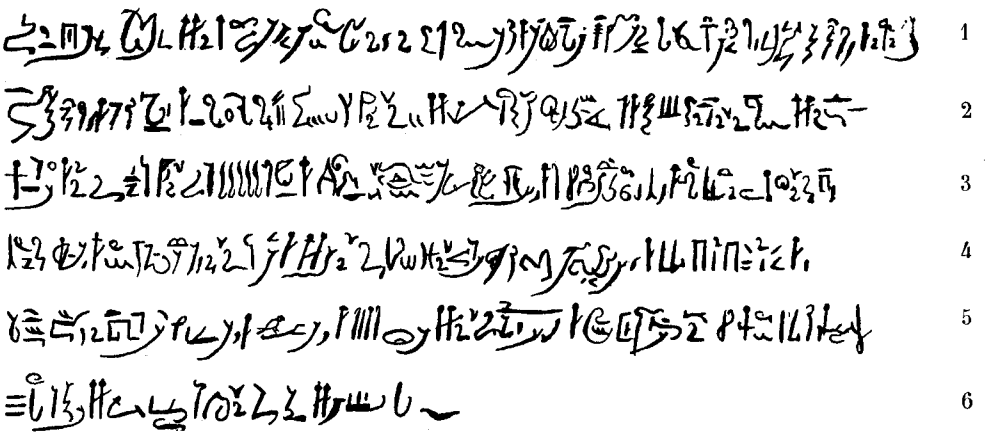
7 *a*) le groupe *nfr* semble très probable; voir par ex. l. 2, l. 3, note *h*, et l. 8; *b*) le même groupe ligne 2, début : ; *c*) pour *k;wt*, cf. l. 8 et surtout B. 2 ; *d*) nom propre? *e*) ; *f*) très douteux; *g*) *m* probable; ce texte, *iw·f m wᶜ sš* correspond à la phrase *X wnw m* [titre], du papyrus de Turin; *h*) toute cette fin de ligne est obscure.

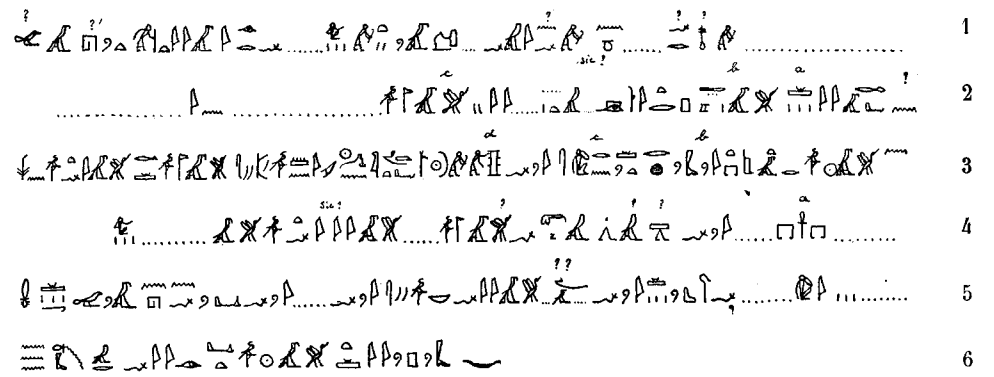
8 *a*) cf. A. 4 *ir sm; r p;y·f nb i·ḳd sw;* *b*) ce qui suit *k;wt* est obscur, en dépit d'une certaine ressemblance avec le groupe suivant *k;wt*, l. 7; *c*) même groupe, l. 3, note *g* ; *d*) il manque quelque chose [*it(f)*·?].

9 Cette ligne commence au milieu d'une phrase; restituer []; semble repéter, l. 5; puis la seconde partie de la phrase semble au contraire reprendre les termes de la ligne 4.

Document A.

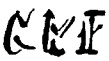
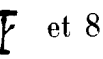
BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026
BIFAO en ligne
https://www.ifao.egnet.net





l. 1 le texte est à peu près désespéré; quelques signes du début ressemblent à des formes hiératiques, mais l'ensemble n'offrant aucune cohésion, aucune transcription n'a été proposée; le dernier mot ressemble à (pap. Rollin, I, 1); le déterminatif diffère; faut-il lire  ?

l. 2 *a*) voir par ex. B, 6, où le groupe  est plus net; *b*) *p*; *t*; ? cf. A. 1 :  ; *c*) tout ce qui suit est à peu près désespéré; *p*; *nṯr* semble possible; même groupe l. 4.

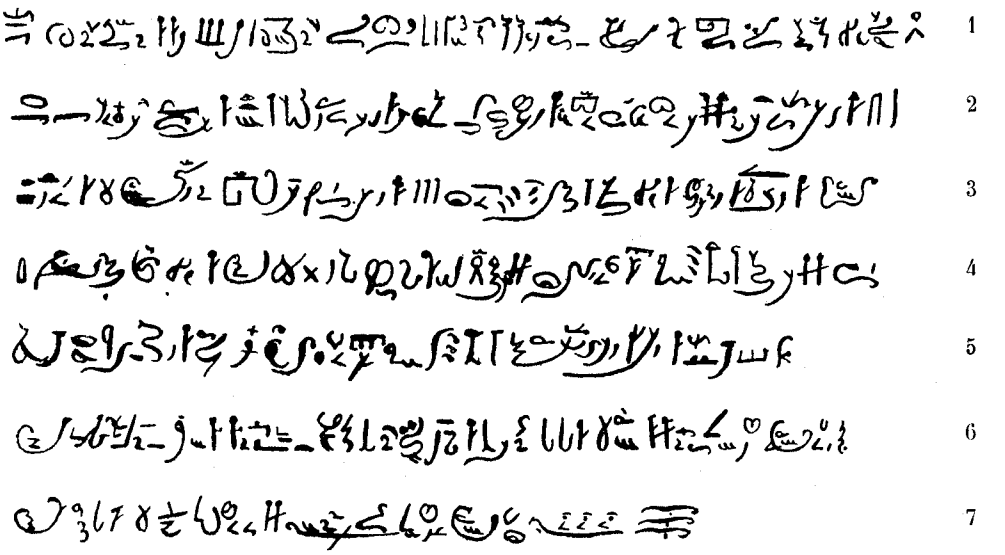
l. 3 *b*) *iw bw rḫ·tw*.... *J. E. A.*, XXIII, 175 *c*; *c*) *rn* douteux; *d*) pour *ḳd*, voir A. 4  et 8 .

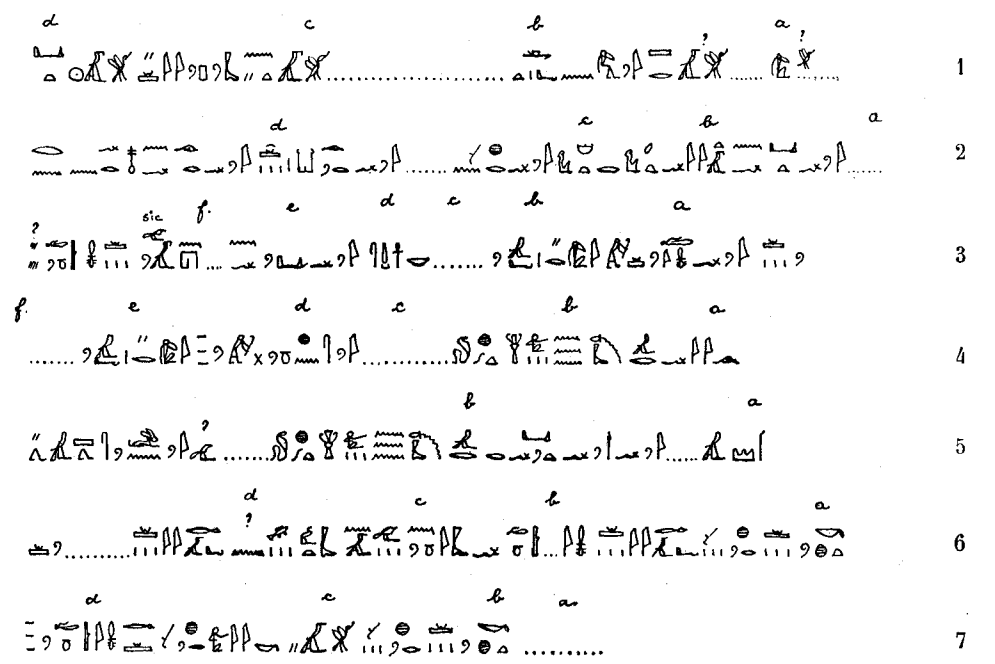
l. 4 *a*) *pr-ᶜnḫ*, cf. pap. Turin, V, 5; avant ce groupe, sans doute un titre : *sš* impossible.

l. 6 C'est le seul passage de ce fragment qui soit lisible. Malheureusement il ne fait que répéter la formule connue de ce texte, = Rollin, l. 2 : *nty bw-pwy P;R ḏit iry·f ᶜ;*.... (cf. *ibid.*, l. 3); compléter : *mr-wᶜb Sḫmt* (= B. 4 et 5).

Document C.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net





Document B.

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

1 *a*) le déterminatif semble sûr, mais les signes qui le précèdent restent obscurs ; *b*) *w*ʿ voir A, ligne 7  ; *c*) *p*; *nty*. . . . *dit* comparer C, 6 et A, 5 et 9 ; une phrase semblable est dans Pap. Rollin, l. 2 et 3 ; *d*) forme altérée : voir C, 6  ; le groupe est ici divisé en trois.

2 *a*) un titre ? c'est ce qu'on attend après l'expression précédente ; *b*) cette phrase, dont le sens est clair, ne se retrouve dans aucun des documents judiciaires connus sur cette affaire ; *c*) Möller, *Pal.*, II, 98 ; comparer Pap. judic. Turin, V, 7  ; *d*) ici lecture claire ; aide à reconnaître A, 8 ; *e*) lien possible entre lignes 2 et 3 ?

3 *a*) *dmiw ;* le pap. de Turin, V, 1, 2, 4 . . . emploie la graphie différente  ; ici, groupement comme dans *dmi,* « ville » ; *b*) *irm ;* pour la lecture, cf. A, 5, 6 et B, 4 ; *c*) traits étranges ; *d*)  cf. C, 5 et A, 8 ; la forme de *nb* est plus proche du pap. Rollin, 4  et pap. Lee I, x + 3 que de celle du pap. de Turin ; *e*) cf. C, 5  ; *f*) même texte C, 5 et  il semble qu'il y ait *nh*;*w ;* comparer Lee, 5 .

4 *a*) *iry-f,* même forme C, 6, dans le même contexte ; *b*) = C, 6, où ≋ sont à lire nettement . Voir aussi B, 5, où se trouve le même texte, et pap. de Turin, V, 5  ; *c*) ne se trouve pas en A, 6, qui continue avec *iw sḫn ;* *d*) lecture douteuse ; cf. cependant A, 6  ; pour le  = , cf. A, 8 = ; *e*) *irm* déformé mais sûr ; cf. A, 5, 6 et B, 3 ; *f*) nom propre ? cf. A, 6.

5 *a*) fin du nom propre ? ce pourrait être un nom étranger, comme . Pap. Turin, IV, 15 ; mais les deux lignes ne se suivent peut-être pas ; *b*) cf. B, 4 et C, 6 ; ce qui suit *Sḫmt* n'est pas clair.

6 *a*) *kthw* d'après A, 5  voir Lee, 5 et 7 :  ; *b*) un signe en trop ? *c*) comparer l'orthographe du pap. Rollin I, 3 les traits marquant le pluriel étant sous il est impossible que représente autre chose que ; même groupe A, 4 ; *d*) le *n* est incertain, cf. A, 4 .

7 *a*) les premiers signes sont énigmatiques ; sont-ce des sigles de Rifaud ? ou faut-il lire ; l'absence de contexte ne permet pas de juger ; *b*) peut-être ainsi ? d'après A, 5 ; voir plus haut, l. 6, note *a ;* *c*) sans doute ainsi ; comparer A, 6 et 5, début ; de même, Pap. de Turin, IV, 5 ; *d*) cf. A, 5, 6 *p*;*y ky ḫr mi-ḳd·f* et A, 5 ; B, 6 ; *n*; *kthw ḫrw* ʿ;*yw mi-ḳd·f* (= Pap. Rollin, l. 4).

BIFAO 50 (1952), p. 107-117 Serge Sauneron, Jean Yoyotte
Le texte hiératique Rifaud.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net